



Un nouveau médecin à Noyant

Bienvenue au Docteur Proffit qui vient de s'installer dans l'ancien cabinet médical entièrement rénové par la municipalité.



Les horaires de consultation sans rendez-vous du Dr Proffit s'échelonnent de 8h30 à 13h et de 17h à 19h, la période de 13h à 17h étant consacrée aux visites à domicile. Pour les consultations après 19h, il est préférable de l'appeler auparavant.

Circulation rue de Faussera



La rue de Faussera longe la voie ferrée entre le vélorail et le passage pour piétons près de la pagode, puis se termine à la station d'épuration. Au fil des constructions et des rénovations, ce sont 19 foyers hébergeant une cinquantaine de Noyantais qui vivent sur cette voie longue d'un km.



De nombreux promeneurs la parcourent car elle figure sur plusieurs chemins de randonnées. Des automobilistes l'utilisent aussi comme raccourci...

C'est pour sécuriser le déplacement de ces différents publics (riverains, promeneurs, automobilistes) que la municipalité a réuni les habitants de la rue, en juin dernier, afin d'envisager ensemble des aménagements que nous présenterons dans la prochaine Gazette.

Dès cet été, des limitations de vitesse et restrictions de circulation sont prévues pour les automobilistes.

Infos

Déchetterie de Tronget

En attendant le prochain passage de la déchetterie mobile à Noyant le 17 novembre, vous pouvez vous rendre à la déchetterie de Tronget (à l'entrée du village, à gauche avant le garage).

Le gardien oriente les usagers vers les bennes appropriées en vue de la valorisation ou de l'élimination de leurs déchets. **Il n'a pas pour fonction de décharger les véhicules** mais peut occasionnellement apporter son aide.

L'accès à la déchetterie est gratuit, sans restriction du nombre de passages.

HORAIRES D'OUVERTURE

horaires d'été (du 1er mars au 31 octobre)
Mardi, mercredi et samedi : 8h30 - 12h
Jeudi et vendredi 13h30 - 17h

Téléphone 06 73 67 36 73

Rappel des déchets non admissibles en déchetterie :

- Ordures ménagères, sacs jaunes, déchets animaux (viandes ou excréments) ;
- Toutes bouteilles de gaz

Déménagement et sécurité sociale

Je déménage, c'est simple : le bon réflexe, c'est www.ameli.fr ou 3646 et l'assurance Maladie me suit.



Signaler votre changement d'adresse à votre nouvelle caisse pour garantir le suivi de vos remboursements.

Taxi conventionné

Votre médecin vous a prescrit un transport assis. Vous faites appel à un taxi ?

Vous êtes remboursé si le taxi est conventionné.



Le logo ci-dessus vous signale les taxis conventionnés avec les organismes d'assurance maladie.

Passage au passeport biométrique

Depuis le 24 juin 2009, les demandes de passeport ne sont déposées que dans 13 mairies du Département ; pour les noyantais (es), il faut aller en Mairie de Bourbon l'Archambault ou Moulins

La Gazette de Noyant d'Allier

Journal municipal trimestriel

- Nouvelle édition -

JUILLET 2009

N°6

Infos

Eclairage public

Durant juillet et août, l'éclairage public sera prolongé jusqu'à une heure du matin.



Recensement obligatoire à 16 ans

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, **garçons et filles**, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile **dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire**. La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement qu'il faudra **conserver précieusement**.

En effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours (CAP, BEP, BAC - Conduite accompagnée, permis de conduire,...).

Sommaire:

Page 1	Edito - infos - budget
Page 2 et 3	Jeunesse - échos du printemps - mairie
Page 4	Médecin - infos - Faussera
Encart	Sapeur-pompier volontaire dans l'Allier

Les pages intérieures de cette Gazette sont suffisamment explicatives pour montrer que Noyant bouge.

Toutes ces animations, nous les devons à l'ensemble de nos associations et infrastructures communales qui ne ménagent pas leurs efforts.

Je voudrais une nouvelle fois les féliciter et les remercier pour le travail qu'elles accomplissent.



Le mot du Maire

En espérant un été clément, nous souhaitons que la saison touristique ne souffre pas trop de la crise économique ; les premiers taux de fréquentation sont, pour l'instant, encourageants.

Alors, bonne saison estivale à tous !

Michel Lafay

BUDGET 2009 : l'état nous impose la rigueur

Les dotations et les compensations provenant de l'état nous fixent la ligne directrice pour le budget de fonctionnement.

En 2009, les recettes de l'état s'élèvent seulement à 237 573 € au lieu de 253 164 € en 2008, soit une perte de 15 591 € en un an (-6,16%). L'augmentation des contributions directes (taxe d'habitation, taxes foncières sur bâti, non bâti et taxe professionnelle) apportera une recette supplémentaire de 7 538 € (+5,2%) soit à peine la moitié de la baisse des dotations de l'état.

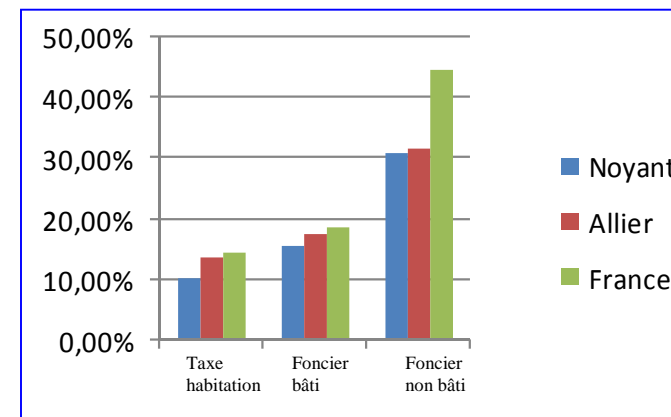
Les efforts de baisse des dépenses de fonctionnement permettent à la commune de maintenir un bon niveau d'investissement. En effet l'ensemble des travaux de voirie, de bâtiment, d'acquisition de matériel et de biens nécessaires au maintien ou à l'amélioration du patrimoine communal atteignent 242 277 €. Ces travaux contribuent aussi à maintenir notamment l'activité des entreprises locales et donc de l'emploi.

Les taux d'impositions pour 2009 resteront très inférieurs aux moyennes départementales :

Taxe d'habitation	10,41 % (Allier 13,58 %)
Taxe foncier bâti	15,81 % (Allier 17,61 %)
Taxe foncier non bâti	30,98 % (Allier 31,71 %)

Il faut savoir qu'une partie des dépenses d'investissement 2009 a permis l'installation du Docteur PROFFIT dans un cabinet médical entièrement rénové. Les Noyantais pourront le constater lors d'une éventuelle consultation.

Yves Petiot



Immatriculation des véhicules

Le système d'immatriculation des véhicules ne concernera les véhicules d'occasion qu'à partir du 15 octobre 2009.



Aide à la formation au permis de conduire

Voilà maintenant 9 mois que le dispositif d'aide au permis de conduire pour les jeunes du département a été mis en œuvre par le Conseil Général.

Cette aide départementale peut aller jusqu'à 400€ pour le permis traditionnel et jusqu'à 500€ pour la conduite accompagnée.

Les dossiers de demande d'aide peuvent être retirés auprès de toutes les auto-écoles de l'Allier, auprès des points Informations Jeunesse, des Missions locales, de l'Hôtel du Département et des Antennes du Conseil Général.

Le Service Sports et Jeunesse reste à votre disposition pour toute information :

04 70 34 14 56

Centre de Loisirs



Le centre de loisirs « Jacques Taque ouvrira ses portes du 6 juillet au 14 août inclus.

Les thèmes de l'été :

Semaine 1 :

- Au fil de l'eau

Semaine 2 :

- Un max de sensations

Semaine 3 :

- A la rencontre du loup et de ses mystères

Semaine 4 :

- Surpasse-toi !

Semaine 5 :

- Place aux troubadours

Semaine 6 :

- Ca plane pour toi !

Renseignements et inscriptions auprès de la Directrice du Centre : 04 70 47 29 70

Ecole



Rentrée des classes le jeudi 3 septembre

Renseignements auprès de la mairie :

04 70 47 21 14

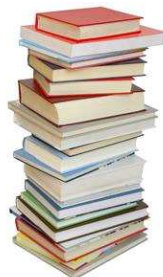
Bibliothèque

Permanences :

Le 17 juillet

Le 21 août

Les 4 et 18 septembre.



Réussite au-delà des espérances des organisateurs pour ce **premier carnaval de Noyant** qui a réuni de 300 à 400 participants le 3 avril. Bravo aux initiateurs de cette manifestation !

MUSÉE DES AMIS DE LA MINE DE NOYANT D'ALLIER
1^{er} MAI 2009



La chorale de Buxières Les Mines a fêté le **1er mai à la mine**. Trois semaines plus tard, l'exposition **Noyantrains** s'installait dans la chambre chaude.



Chaude ambiance à la salle des fêtes le 21 mai pour les 280 spectateurs venus assister au concert dans le cadre du festival **Jazz dans le Bocage** avec Villages Vivants !



Echos du printemps !

Le 18 avril, Noyant accueillait le **championnat d'Auvergne UFOLEP de VTT**



Le 29 avril, **inauguration de la saison touristique** de Noyant par le Préfet de l'Allier, le Président du Conseil Général en présence de parlementaires et de nombreux élus. Plus de 200 décideurs du département ont pu découvrir les atouts de notre village.



Succès d'affluence au centre de loisirs lors des vacances de printemps : plus de 265 entrées pour seulement 9 jours ouvrables.

Les enfants n'ont pas boudé leur plaisir et un programme des plus alléchant leur a été proposé dont une sortie au parc KIDDY-CLUB à Clermont-Ferrand.

Vivement les prochaines vacances!!!!



Le 19 mai, les classes élémentaires visitaient **Charroux et Rhinopolis**.

Le 29 mai, les écoliers recevaient l'auteur Michel Piquemal dans le cadre du **salon de l'illustration**.



Randonnée et découverte de la nature avec le Comité des fêtes le 17 mai



Ouverture de la mairie :

La mairie est ouverte du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ainsi que le samedi matin de 9h à 12h.

Tél. 04 70 47 21 14

mairie@noyantdallier.fr

site web : www.noyantdallier.fr

Permanences des élus

Michel Lafay (Maire)

Samedi de 11 à 12h et sur rendez-vous.

Yves Petiot (Adjoint)

Sur rendez-vous le mercredi matin, le vendredi après-midi et le samedi matin.

Guy Dauchat (Adjoint)

Sur rendez-vous le mercredi après-midi et le samedi matin.

Marian Bogacz, Marie Soubrier (Adjoints) et **Julien Gayet** (conseiller délégué) :

sur rendez-vous.

Conseil des Sages

A notre réunion du 2 avril, les plans de l'aménagement de Noyant nous ont été soumis et nous avons fait part de nos réflexions et suggestions au Conseil, en particulier en ce qui concerne la Place et la Marpa. Pour compenser le manque d'éclairage du bourg nous avons cherché des solutions et avons suggéré que l'on pourrait étudier un éclairage solaire qui délimiterait les trottoirs.

Nous avons également fait part au Conseil des améliorations que nous pensions nécessaires concernant le stationnement des véhicules et la sécurité des piétons.

Prochaine Gazette

Le prochain numéro de la gazette paraîtra début octobre 2009. La date limite du dépôt des articles est fixée au 15 septembre.